

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 26 novembre 2024
Convocation du 19 novembre 2024

N° 2024_11_011

Objet : Finances-Montants définitifs des attributions de compensation 2024

Le 26 novembre 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à LABASTIDE DE VIRAC Espace communal La Cave, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Nicole ARRIGHI, Lison BOICHUT, Guy MASSOT, Yves RIEU,

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GRACIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, , Françoise PLANTEVIN à Max DIVOL,

Secrétaire de Séance : Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 3 - nombre de suffrages exprimés : 35

Vote contre : pour : abstention :

Jean-Yvon Mauduit, vice-Président chargé des Finances rappelle aux conseillers que la réglementation prévoit la communication aux communes membres des montants définitifs des attributions de compensation.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Vu le Code générale des collectivités territoriales

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les montants définitifs des attributions de compensation 2024 comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024

ID : 007-200039808-20241126-2024_11_011-DE

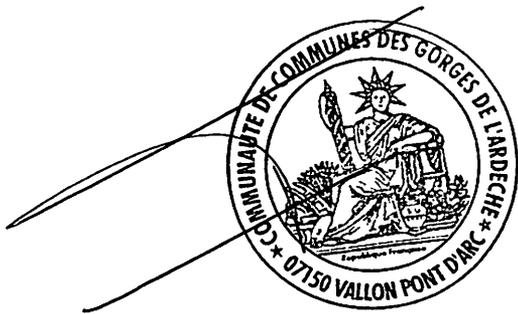
SLOW

GROSPIERRES	35 570,11
LABASTIDE DE VIRAC	35 114,83
LABEAUME	54 476,18
LAGORCE	143 735,28
LANAS	11 422,98
ORGNAC	18 694,70
PRADONS	29 801,45
RUOMS	564 586,60
SAINT ALBAN AURIOLLES	68 259,72
SAINT MAURICE	35 800,54
SAINT REMEZE	84 876,36
SALAVAS	115 325,84
SAMPZON	131 471,57
VAGNAS	19 394,50
VALLON	536 151,21
VOGUE	29 273,53
TOTAL	1 913 955,40

BALAZUC	- 30 291,51
BESSAS	- 23 825,73
CHAUZON	- 5 605,50
ROCHECOLOMBE	- 23 091,84
TOTAL	- 82 814,58

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Jean-Yvon MAUDUIT